



HESBAYE

Trop de pigeons ramiers tués : « Un risque d'éradication »

Une «chasse déguisée», selon la Ligue de protection des oiseaux

PIERRE TARGNION

Lors du 1er quadrimestre 2020, des autorisations du DNF ont permis aux chasseurs de «détruire» 3.200 pigeons ramiers, dont la majeure partie en Hesbaye. Un chiffre démesuré, selon la Ligue de protection des oiseaux, qui évoque un risque d'éradication régionale.

Une « demande d'autorisation de destruction du Pigeon ramier en vue de prévenir des dommages importants dans certaines cultures ». Il s'agit du document officiel que doit compléter et remettre au DNF chaque chasseur avant de tirer sur des pigeons ramiers. Il doit y cocher les cultures concernées et le nombre d'oiseaux dont la destruction est envisagée.

En Hesbaye liégeoise, il semble que cette pratique soit fortement répandue auprès des titulaires du droit de chasse. Rien que lors du premier quadrimestre de 2020, le DNF a délivré 35 autorisations de destruction permettant aux chasseurs d'abattre théoriquement jusqu'à 3.200 individus. À titre de comparaison, la population totale de ramiers en Wallonie est estimée à 100.000 couples.

Aux yeux de la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, ce la représente deux grands problèmes. D'abord, le nombre de spécimens détruits serait beaucoup trop important. De deux, il s'agit selon l'ASBL d'une «chasse déguisée», souvent pour des raisons récréatives, et pas unique-

ment en vue de prévenir des dom-



« On risque l'éradication régionale des pigeons ramiers »

mages dans les cultures.

DES AUTORISATIONS «À LA VA-VITE»

L'association a décidé de monter au créneau, représentée par l'avocat liégeois Me Alain Lebrun, qui défend la Ligue depuis 30 ans. « Je ne dis pas que les ramiers ne font aucun dégâts, mais cette chasse-

destruction est tout à fait excessive et elle a lieu toute l'année, ce qui rencontre le goût de loisir des chasseurs qui demandent des dérogations », déplore l'avocat. « Il y aura une audience au Conseil d'État le 25 mars au sujet de 35 autorisations données par Hervé Pierret, le directeur du DNF de Liège. Ce sont des autorisations faites à la va-vite, avec beaucoup de malhonnêteté. Comme on a obtenu la suppression de la chasse à certaines périodes, ils se sont rattrapés en utilisant le mécanisme

de destruction. C'est vrai que c'est une espèce qui se porte bien, mais il ne faut pas pousser ! ».

LES DOMMAGES AGRICOLES, PRÉTEXTE POUR CHASSER

Selon la Ligue des oiseaux, dans presque toutes les demandes de destruction, les onze cases correspondant aux types de cultures pour lesquelles la chasse devait limiter les dégâts, étaient toutes remplies. « Une astuce permettant de mener cette chasse au ramier toute l'année, sous couvert de destruction », assure Alain Lebrun. « Il s'agit d'une fraude et d'un détournement de pouvoir manifeste ».

Le 25 mars, la Ligue belge pour la protection des oiseaux devra également défendre son recours contre les décisions du directeur du DNF de Mons, qui a accordé la destruction de 74.763 ramiers pour le même quadrimestre. « Rien qu'en

La Ligue belge devra également défendre son recours

additionnant les chiffres de Mons et Liège, on risque l'éradication régionale de cette espèce. Même si ce sont des chiffres théoriques, car ils n'arriveront jamais à remplir leur quota, c'est aberrant », s'offusque l'avocat de la Ligue. ●



Il semble que cette pratique soit fortement répandue. © Photonews

Des records dans nos communes

Une autorisation pour 200 ramiers à Wanze

Quoiqu'il advienne du recours au Conseil d'État contre les autorisations du DNF, on remarque effectivement un important engouement au niveau du conseil cynégétique de Hesbaye. Voici quelques exemples des autorisations de destruction

délivrées chez nous. À Crisnée, un chasseur a reçu une autorisation pour détruire 100 ramiers. À Jeneffe (Donceel), un chasseur a demandé une autorisation pour 60 ramiers, et a reçu une autorisation pour 100. À Faimies, une autorisation de 100 ramiers

a également été délivrée. Mais le record absolu vient de la commune de Wanze, où une demande pour abattre 200 pigeons ramiers a été validée. Bien souvent, ces demandes sont validées le jour-même ou dans les jours qui suivent. ●